

**NOTE DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.**

**I – BUDGET PRINCIPAL VILLE : analyse du compte administratif 2019.**

Le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :

- Un résultat de clôture de fonctionnement 2019 excédentaire : **626 939.36 €** en repli par rapport au résultat 2018 (760 105.96 €)
- Un besoin de financement total (dépenses réalisées et restes à réaliser) de la section d'investissement : **-73 286.42 €** moins élevé qu'en 2018 (-569 069.24 €)
- Excédent de fonctionnement 2019 à reporter au BP 2020 (après couverture du besoin de financement de l'investissement) : **553 652.94 €** en hausse, par rapport à l'excédent de 2018 (191 036.72 €)

**I-A – Des dépenses de fonctionnement 2019 réalisées maîtrisées, inférieures aux prévisions du budget primitif 2019.**

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2019	CA 2019
11 – Charges à caractère général	1 746 820.00 €	<b>1 742 199.98 €</b>
12 – Charges de personnel	3 821 430.00 €	<b>3 662 674.52 €</b>
014 – Atténuation de produits	244 500.00 €	<b>243 875.00 €</b>
65 – Autres charges de gestion	617 600.00 €	<b>572 793.86 €</b>
66 – Charges financières	98 210.79 €	<b>98 191.52 €</b>
67 – Charges exceptionnelles	6 400.00 €	<b>3 752.59 €</b>
68 – Dotations provisions	1 000.13 €	<b>0.00 €</b>
022 – Dépenses imprévues	8 688.68 €	<b>0.00 €</b>
<b>A = Total dépenses réelles</b>	<b>6 544 649.60 €</b>	<b>6 323 487.47 €</b>
0.23 – Virement en investissement	253 290.82 €	<b>0.00 €</b>
0.42 – Opération d'ordre (amortissement)	213 000.00 €	<b>362 179.91 €</b>
<b>B = Total dépenses d'ordre</b>	<b>466 290.82 €</b>	<b>362 179.91 €</b>
<b>C = Total des dépenses de l'exercice</b>	<b>7 010 940.42 €</b>	<b>6 685 667.38 €</b>

## Eléments d'analyse :

### ⇒ Des dépenses réelles de fonctionnement réalisées maîtrisées, conformes au prévisionnel 2019 :

-**charges à caractère général** : des dépenses maîtrisées malgré quelques postes de dépenses connaissant un dépassement des crédits prévisionnels 2019 liés à des besoins des services supérieurs aux estimations, ou à des dépenses nouvelles non prévues au budget :

- \* Article 60633 : fournitures de voirie = + 18 061 €
- \* Article 60632 : fournitures de petit équipement = + 9 172 €
- \* Article 61521 : entretien de terrains = + 30 135 €
- \* Article 615228 : entretien autres bâtiments = +10 777 €
- \* Article 615231 : entretien de voirie = +29 157 €
- \* Article 6156 : maintenance = +11 399 €
- \* Article 6182 : documentation technique = +3 962 €
- \* Article 6188 : autres frais = +3 961 €
- \* Article 6226 : honoraires = +21 094 €
- \* Article 6232 : fêtes et cérémonies = +32 459 €
- \* Article 6231 : annonces et insertions = +1 906 €
- \* Article 63513 : autres impôts locaux = +5 379 €

D'autres postes de dépenses ont vu leurs crédits prévisionnels dépassés, en raison d'estimations insuffisamment appréciées :

- \* Article 60621 : combustibles = + 5 353 €
- \* Article 60631 : fournitures d'entretien = +5 969 €
- \* Article 6135 : locations mobilières = + 4 289 €
- \* Article 61551 : entretien matériel roulant = +4 069 €
- \* Article 617 : études et recherches = +2 036 €
- \* Article 6257 : réceptions = +6 797 €
- \* Article 62878 : remboursement autres organismes = +1 780 €
- \* Article 6358 : autres droits = + 3 956 €

Ces dépassements des crédits budgétaires de dépenses sont compensés, par des crédits budgétaires prévus mais non consommés en raison d'une évaluation trop forte par rapport aux besoins des services :

\*Article 6042 : achat de prestations = -11 811 €

\*Article 60611 : eau et assainissement = -12 675 €

\*Article 60612 : électricité = -36 264 €

\*Article 60622 : carburants = -1 008 €

\*Article 60623 : alimentation = -19 292 €

\*Article 60624 : produits de traitement = -1 573 €

\*Article 60628 : autres fournitures = -7 675 €

\*Article 6064 : fournitures administratives = -4 157 €

\*Article 6068 : autres matières et fournitures = -42 130 €

\*Article 611 : contrat de prestations de services = -32 593 €

\*Article 6184 : versement organisme de formation = -2 402 €

\*Article 6247 : transports collectifs = - 4 217 €

\*Article 6262 : frais de télécommunication = -11 748 €

**-charges de personnel**, en net repli par rapport aux prévisions 2019, en raison des mouvements suivants :

\*des départs d'agents titulaires pour mutation professionnelle (Mesdames Raouafi, Martin, Néhou, Nicolas) remplacés par des agents en début ou milieu de carrière, voire non immédiatement remplacés (Mme Christory) ;

\*un recours aux agents contractuels en baisse, lié à la fois à plusieurs nominations stagiaires d'agents contractuels (Mmes Bateux, Ducoin, Dumont, M Tocqueville = - 44 920 €), et à une estimation trop élevée de crédits budgétaires pour le paiement des saisonniers, par rapport au réalisé (-20 100 €)

**-atténuation de produits en diminution** : réalisé conforme au prévisionnel, correspondant au versement de la contribution de la commune au FPIC, suite à l'application d'un accord dérogatoire au droit commun de la répartition des « versements/contributions » au FPIC décidé chaque année par la communauté de communes.

**-autres charges de gestion courante** : en baisse, en raison de dépenses réalisées moins élevées que prévues pour les cotisations de sécurité sociale des indemnités des élus (-2 121 €), les subventions versées aux associations notamment pour la célébration des 70 ans de la libération de Pavilly (-26 050 €), et le montant de la contribution versée au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP) (-10 360 €), et la non consommation des crédits prévus pour des admissions en non-valeur (-2 000 €).

**-charges financières** : réalisé conforme au prévisionnel.

**-charge exceptionnelles** en diminution du fait de dépenses réalisées moins élevées que prévues pour le paiement d'intérêts moratoires (-1 855 €) et la participation de la commune au financement des séjours à l'étranger proposés par le collège (-700 €).

**-dotation aux provisions** : crédits budgétaires non consommés (-1 000.13 €)

⇒ **Des dépenses d'ordre de fonctionnement réalisées dépassant les crédits prévisionnels 2019** en raison :

\*de l'enregistrement des écritures comptables de cessions des maisons situées 32G, 40 et 48 rue Valbrière (valeur nette comptable des biens pour un montant total de 13 897 € et plus-values de cession totales pour une somme de 131 386 €)

\*d'un montant de biens à amortir plus élevé que prévu (+3 895 €)

## **I-B – Des recettes de fonctionnement 2019 réalisées supérieures au prévisionnel 2019.**

<b>CHAPITRE BUDGETAIRE</b>	<b>RAPPEL BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>
013 – Atténuation de charges	13 100.00 €	<b>41 225.41 €</b>
70 – Produits des services	471 000.00 €	<b>490 652.57 €</b>
73 – Impôts et Taxes	2 953 340.00 €	<b>3 024 953.14 €</b>
74 – Dotations - Participations	3 143 800.00 €	<b>3 175 790.75 €</b>
75 – Autres produits	131 100.00 €	<b>118 206.27 €</b>
76 – Produits financiers	400.00 €	<b>354.62 €</b>
77 – Produits exceptionnels	48 690.00 €	<b>242 600.45 €</b>
<b>A = Total recettes réelles</b>	<b>6 761 430.00 €</b>	<b>7 093 783.21 €</b>

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 700.00 €	27 786.81 €
<b>B = Total recettes d'ordre</b>	<b>58 700.00 €</b>	<b>27 786.81 €</b>
<b>C = Total des recettes de l'exercice (A+B)</b>	<b>6 820 130.00 €</b>	<b>7 121 570.02 €</b>
Reprise excédent N-1	191 036.72 €	191 036.72 €

### Éléments d'analyse :

⇒ **Des recettes réelles de fonctionnement 2019 réalisées dépassant les prévisions 2019**, résultant d'une hausse des recettes attendues dans les domaines suivants :

**-atténuation de charges** : des remboursements d'arrêt maladie supérieurs aux prévisions, du fait d'arrêts maladie de longue durée pour les agents du service des sports et de la restauration scolaire.

**-produits et services** en hausse liés à une fréquentation à un niveau élevé de la restauration scolaire, et des accueils périscolaires (+14 234 € par rapport au prévisionnel), et un des participations des familles à la classe de découverte organisée par l'école J Maillard, supérieur à l'estimation (+11 520 €)

**-impôts et taxes perçus** supérieurs au prévisionnel 2019, suite à la perception d'un montant de taxe additionnelle aux droits de mutation plus élevée (+79 540 €) que le prévisionnel.

**-dotations et subventions** en hausse, malgré une stabilité des dotations d'Etat (DSU et DSR), provenant d'une progression des postes de recettes suivants :

\*encaissement pour la première année, du remboursement de la TVA au titre du FCTVA, pour les dépenses d'entretien des bâtiments communaux et de la voirie communale (+7 861 €, alors qu'aucune estimation budgétaire n'avait été prévue en 2019 ;

\*des subventions versées par la CAF pour le fonctionnement du multi-accueil et des accueils de loisirs du secteur enfance et jeunesse supérieures au prévisionnel (+18 002 €) et perception de l'aide de l'Etat pour la tarification sociale des cantines dépassant également le prévisionnel (+3 100 €).

\* perception du fonds départemental de compensation de la taxe professionnelle (FDPTP) supérieur au prévisionnel (+11 048 €) qui permet d'atténuer la baisse du montant de dotation forfaitaire de la DGF versée en 2019 (-6 359 €) et de la dotation nationale de péréquation (-2 008 €)

**-autres produits de gestion** inférieurs au réalisé, en raison d'une baisse des loyers encaissés pour les bâtiments communaux, suite à la cession de certains d'entre eux (logements rue Valbrière, location de garages) d'une part et d'un montant de location de la salle de la Dame Blanche en retrait par rapport au prévisionnel (-1 304 €)

**-produits exceptionnels** en nette hausse par rapport au prévisionnel, compte tenu :

\*des dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés bâties 2018 obtenus par la commune sur les bâtiments situés 10 et 12 allée Cotonnière et 30 rue A Lasne versés par le Trésor Public, suite à la mission confiée au bureau d'études Euclid ;

\*des prix de cession des maisons situées 40, et 48 rue Valbrière, et de 6 garages (+145 283 €)

⇒ **Des recettes d'ordre, en baisse** par rapport au prévisionnel 2019, résultant d'une diminution du montant des travaux en régie

**I-C – Des dépenses d'investissement réalisées 2019, atteignant un taux de réalisation de plus de 63%, hors solde d'exécution négatif reporté.**

<b>CHAPITRE BUDGETAIRE</b>	<b>RAPPEL BP 2019 (BP + DM + RAR)</b>	<b>CA 2019</b>
20, 21 et 23 – Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours (travaux, études, acquisitions mobilières et immobilières) –	Crédits 2019 : 1 447 505.29 € RAR 2018 : 348 966.08 € <u>TOTAL</u> : 1 796 471.37 €	<b>1 027 426.12 €</b> RAR 2019 : 185 014.25 € <u>TOTAL</u> : 1 212 440.37 €
10 – Dotations, fonds divers	2 400.00 €	<b>2 349.34 €</b>
16 – Emprunts	287 000.00 €	<b>285 591.91 €</b>
020 – Dépenses imprévues	32 606.45 €	<b>0.00 €</b>
27 – Autres immobilisations financières	500.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>A = Total dépenses réelles</b>	<b><u>2 118 977.82 €</u></b>	<b><u>1 315 367.37 €</u></b>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement	58 700.00 €	<b>27 786.81 €</b>
041 – Opérations patrimoniales	106 327.00 €	<b>94 034.98 €</b>
<b>B = Total dépenses d'ordre</b>	<b><u>165 027.00 €</u></b>	<b><u>121 821.79 €</u></b>
<b>C = Total des dépenses de l'exercice (A + B)</b>	<b><u>2 284 004.82 €</u></b>	<b><u>1 437 189.16 €</u></b>
<b>D = Solde d'exécution négatif reporté</b>	411 103.16 €	<b>411 103.16 €</b>
<b>Total des dépenses cumulées (C+D)</b>	<b><u>2 695 107.98 €</u></b>	<b><u>1 848 292.32 €</u></b>

**Éléments d'analyse :**

⇒ **Des dépenses réelles réalisées** atteignant un taux d'exécution de 62% en 2019 :

**-dépenses d'équipement réalisées (art 20, 21 et 23)** représentant 57.19 % des prévisions 2019, en raison d'opérations d'investissement n'ayant pu être réalisées complètement sur 2019 (*travaux d'accessibilité des bâtiments dans le cadre des Ad'Ap = - 266 568 €, ravalement des façades extérieures de l'école A Marie = -83 500 €, extension et aménagement du cimetière = -200 000 €, aménagement du parc urbain Avenue Jouvenet = -121 924 €, renouvellement éclairage public dans les quartiers = -24 795 €, parking place des jardins = -27 000 €, remplacement des gouttières salle Dame Blanche = -14 000 €, étude feux tricolore = -6 000 €, logiciel gestion des élections = -6 530 €*).

**-dotations et fonds divers**, conformes au prévisionnel (remboursement perception indû de taxes d'aménagement sur permis de construire)

- **emprunts** : un remboursement du capital de la dette, conforme au prévisionnel

⇒ **Des dépenses d'ordre réalisées** conformes au prévisionnel 2019, représentant un taux d'exécution de près de 89% :

**-opérations d'ordre de transfert entre sections** : consommation moindre que le prévisionnel, du fait de la diminution de travaux en régie exécutés sur l'année 2019.

**-opérations patrimoniales** : exécution comptable conforme au prévisionnel et correspondant à la sortie du patrimoine du bâtiment situé rue des Acacias, cédé à l'association Apcar.

⇒ **Des restes à réaliser 2019 reportés en 2020 (185 014.25 €) en retrait** par rapport à ceux de 2018 reportés en 2019 (348 966.08 €).

**I-D – Des recettes d'investissement réalisées de l'exercice 2019, atteignant un taux de réalisation de 63%.**

<b>CHAPITRE BUDGETAIRE</b>	<b>RAPPEL BP 2019 (BP + DM + RAR)</b>	<b>CA 2019</b>
13 – Subventions d'investissement	Crédits 2019 : 342 920.00 € RAR 2018 : 191 000.00 € <u>TOTAL</u> : 533 920.00 €	<b>11 431.00 €</b> <b>RAR 2019 : 317 290 €</b> <b>TOTAL : 328 721 €</b>
16 – Emprunts	500 000.00 €	<b>350 000.00 €</b>
10 – Dotations – Fonds divers	145 000.00 €	<b>244 026.88 €</b>

1068 - Excédent de Fct capitalisé	462 144.24 €	<b>569 069.24 €</b>
165 – Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	<b>442.57 €</b>
27 – Autres immobilisations financières	500.92 €	<b>0.00 €</b>
024 – Produit des cessions d'immobilisations	390 000.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>A = Total recettes réelles</b>	<b><u>2 031 565.16 €</u></b>	<b><u>1 174 969.69 €</u></b>
021 – Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	253 290.82 €	<b>0.00 €</b>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement	213 000.00 €	<b>456 214.89 €</b>
041 – Opérations patrimoniales	106 327.00 €	<b>11 545.57 €</b>
<b>B = Total recettes d'ordre</b>	<b><u>572 617.82 €</u></b>	<b><u>467 760.46 €</u></b>
<b>C = Total des recettes de l'exercice (A+B)</b>	<b><u>2 604 182.98 €</u></b>	<b><u>1 642 730.15 €</u></b>

#### Éléments d'analyse :

⇒ **Des recettes réelles** atteignant un taux d'exécution de 57.83% en 2019 :

-**subventions d'investissement** réalisées représentant 2.14% des prévisions 2019, du fait :

\*d'opérations d'investissement qui n'ont pas connu un commencement de travaux en 2019 et qui n'ont pas permis de demander le versement des subventions (aides du département et de l'Etat pour le ravalement des façades extérieures de l'école A Marie = -39 410 €, aide de l'Etat pour l'aménagement du cimetière = -50 000 €,

\*d'opérations qui n'ont pas pu être achevées en fin d'année et qui ne permettent pas de demander le versement des aides attribuées (aide du Département pour la réfection de la salle de la Dame Blanche = -32 600 €, aide de l'Etat pour les travaux Ad'Ap d'accessibilité dans les bâtiments communaux = -66 950 €, aide de l'Etat pour l'aménagement du parc urbain J Jouvenet = -37 500 €)

\*d'opérations pour lesquelles les aides ont été sollicitées mais non versées sur 2019, (ex : aide de la CAF et de la communauté de communes « Caux Austreberthe » pour l'extension du multi-accueil : 141 000 €, aide du FAFA pour le terrain de football synthétique = -50 000 €, fonds de concours communauté de communes « Caux Austreberthe » pour l'aménagement du parc urbain = -20 000 €, pour l'aménagement

d'aires de stockage des ordures ménagères en centre-ville = -10 000 €, et subvention de la communauté de communes « Caux Austreberthe » pour le déshumidificateur des terrains de tennis de la Viardière = -23 330 €)

\*d'opérations pour lesquelles les aides ont été sollicitées, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision d'attribution de la part des partenaires financeurs (aide de l'Etat pour les alarmes PPMS dans les écoles = -6 300 €, aide de l'Etat pour les travaux d'aménagement de sécurité rue JC Leclerc = -11 500 €)

**-emprunt** : recours à l'emprunt à un niveau inférieur à celui prévu en 2019, compte-tenu de la non-réalisation de certaines opérations d'investissement, rendant inutiles la mobilisation de la totalité du prêt prévu.

**-dotations, fonds divers** supérieures au prévisionnel en raison d'un montant de fonds de compensation de la TVA (FCTVA) notifié plus élevé que prévu (+84 870 €) et d'une taxe d'aménagement perçue sur les permis de construire et d'aménager également plus conséquente (+14 156 €).

**-dépôts et cautionnements** : encaissement de 2 cautions non prévues au budget. (caution logements rue de la Vierge)

**-autres immobilisations financières** : prévision non suivie de réalisation.

**-produits des cessions d'immobilisations** : les produits de la cession des immobilisations (maison, immeuble, terrain, etc...) donnent lieu à encaissement, à constatation d'une plus ou moins-value et à une sortie d'inventaire, par le mouvement d'autres articles budgétaires que celui où sont inscrits les crédits pour « produits des cessions d'immobilisations ». D'où cette absence de réalisation.

⇒ **Des recettes d'ordre réalisées**, représentant un taux d'exécution de près de 82% :

**-opérations d'ordre entre de transfert entre sections** présentant un dépassement du prévisionnel, compte-tenu

\*de la passation des écritures comptables (constatation valeur nette comptable, plus ou moins-value) consécutives à la cession de plusieurs immobilisations (vente des maisons situées 32G, 40 et 48 rue Valbrière, bâtiment situé allée des Acacias)

\*d'un montant de biens à amortir plus élevé que prévu (+3 895 €)

**-opérations patrimoniales** inférieures au prévisionnel, car les crédits prévus pour réaliser les écritures de sortie d'inventaire liées à la cession du bâtiment rue des Acacias à l'Apcar, n'ont pas donné lieu à exécution à ce chapitre mais au chapitre 040. Seules les recettes liées à la récupération des avances forfaitaires pour les travaux d'extension du multi-accueil et de la réfection des façades de la salle de la Dame Blanche ont été enregistrées (11 545.57 €).

⇒ **Des restes à réaliser 2019 reportés en 2020 (317 290 €) en forte hausse** par rapport à ceux de 2018 reportés en 2019 (191 000 €).

## II – **BUDGET ANNEXE « TRANSPORT » : analyse du compte administratif 2019.**

Le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :

- Un résultat de clôture de fonctionnement 2019 excédentaire : **161 466.01 €** en progression par rapport au résultat 2018 (130 373.06 €)
- Un besoin de financement total (dépenses réalisées et restes à réaliser) de la section d'investissement égale à : **0.00 €.**
- Excédent de fonctionnement 2019 à reporter au BP 2020 (après couverture du besoin de financement de l'investissement) : **161 466.01 €.**

### II-A – Des dépenses d'exploitation 2019 réalisées, inférieures aux prévisions du budget primitif 2019.

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2019	CA 2019
11 – Charges à caractère général	271 700.00 €	<b>112 321.65 €</b>
12 – Charges de personnel	13 500.00 €	<b>11 135.40 €</b>
014 – Atténuation de produits	0.00 €	<b>0.00 €</b>
65 – Autres charges de gestion	10.00 €	<b>0.00 €</b>
66 – Charges financières	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>A = Total dépenses réelles</b>	<u>285 210.00 €</u>	<b><u>123 457.05 €</u></b>
0.23 – Virement en investissement	0.00 €	<b>0.00 €</b>
0.42 – Opération d'ordre (amortissement)	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>B = Total dépenses d'ordre</b>	<u>0.00 €</u>	<b><u>0.00 €</u></b>
<b>C = Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</b>	<u>285 210.00 €</u>	<b><u>123 457.05 €</u></b>

#### **Éléments d'analyse :**

⇒ **Des dépenses réelles d'exploitation réalisées inférieures au prévisionnel 2019 :**

**-charges à caractère général :** des dépenses en baisse, provoquée principalement par le non-paiement des sommes à verser au Département sur 5 années (2015 à 2019) pour le

transport des élèves pavillais utilisant les bus de la ligne départementale pour se rendre au collège et aux écoles J Maillard et A Marie, mais non réclamées par ce dernier. (-147 500 €).

Les dépenses de transport assurées par la commune dans le cadre de son marché (transport scolaire vers le collège, transport périscolaire et transport pour l'accueil de loisirs durant l'été), connaissent également un repli (-10 000 €) par rapport aux prévisions, d'une estimation budgétaire trop élevée.

A cela s'ajoute des dépenses de location de minibus en retrait par rapport aux prévisions 2019 (-1 570 €) s'expliquant par une imputation partielle de frais de location, dont une partie a été réglée, à tort, sur le budget de la commune.

**-charges de personnel**, réalisées en retrait par rapport aux prévisions 2019, et qui correspondent aux frais de mise à disposition du personnel de la ville pour la conduite des minibus, qui ont été évalués trop fortement.

⇒ **Des dépenses d'ordre d'exploitation inexistantes.**

## **II-B – Des recettes d'exploitation 2019 réalisées, quasi-stables par rapport aux prévisions du budget primitif 2019.**

<b>CHAPITRE BUDGETAIRE</b>	<b>RAPPEL BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>
70 – Ventes de prestations	19 236.94 €	<b>18 950.00 €</b>
74 – Subventions d'exploitation	135 600.00 €	<b>135 600.00 €</b>
<b>A = Total recettes réelles</b>	<u>154 836.94 €</u>	<b><u>154 550.00 €</u></b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>B = Total recettes d'ordre</b>	<u>0.00 €</u>	<b><u>0.00 €</u></b>
<b>C = Total des recettes d'exploitation de l'exercice (A+B)</b>	<u>154 836.94 €</u>	<b><u>154 550.00 €</u></b>
Reprise excédent N-1	130 373.06 €	<b>130 373.06 €</b>

### **Éléments d'analyse :**

⇒ **Des recettes réelles d'exploitation réalisées conformes au prévisionnel 2019 :**

**-ventes de prestations** : des recettes encaissées quasi-stables par rapport au prévisionnel 2019.

**-subventions d'exploitation** : subvention versée par la commune au budget annexe, conforme au prévisionnel.

\*\*\*\*